

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25051303

Déposé / Reçu le

11 AVR. 2025

au greffe du ^{Greffier} tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0477 535 948**

Nom

(en entier) : **Gillion Asset Management**

(en abrégé) : **GAM**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **1190 Bruxelles, rue Saint-Denis, 132**

Objet de l'acte : Nomination - Démission administrateurs - Transfert de siège

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 18.12.2024:

"L'actionnaire unique prend acte de la démission de RODRIGUE GILLION SRL (représentée par son représentant permanent Monsieur Rodrigue Gillion), de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date de ce jour et pour une durée expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2026 (statuant sur les comptes de l'exercice 2025), Madame Nathalie Gillion Crowet et Monsieur Aurèle de Merode.

Le conseil d'administration confirme, au besoin, la poursuite du mandat de A. DE MERODE SRL (représentée par son représentant permanent Monsieur Amaury de Merode).

Le conseil d'administration est ainsi, à la date de ce jour, composé de A. DE MERODE SRL (représentée par son représentant permanent Monsieur Amaury de Merode), Madame Nathalie Gillion Crowet et Monsieur Aurèle de Merode."

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20.03.2025:

"Après discussions, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- De procéder au transfert du siège, avec effet immédiat, à l'adresse suivante : 1050 Bruxelles, (Ixelles, avenue Louise, 283/21;

- De donner mandat et procuration à Me Mohamed Ghayati et/ou Me Karolien Haese (avocats établis à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 283/21), avec faculté de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées par le présent procès-verbal en ce compris toute publication aux annexes du moniteur belge ou à la BCE."

Nathalie Gillion Crowet
Administrateur

Aurèle de Merode
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).